



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prévention contre la prolifération de moustiques dans l'Aude

Question écrite n° 11036

Texte de la question

M. Julien Rancoule appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le besoin d'anticiper davantage les proliférations estivales de moustiques dans l'Aude et notamment des moustiques tigres, vecteurs potentiels de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le virus Zika. Si la lutte contre le moustique tigre concerne tout le monde, car il se reproduit souvent dans l'environnement domestique immédiat, sa prolifération doit être enrayerée par le développement de réelles politiques publiques menées localement par l'État et les services de l'agence régionale de santé (ARS). La lutte contre les larves de moustiques dans les zones humides du département doit par exemple être soutenue tout au long de l'année. Pour anticiper les prochaines saisons estivales, il demande quelles mesures concrètes supplémentaires l'État entend prendre sur le long terme pour éradiquer ces nuisibles qui gangrènent le département de l'Aude.

Texte de la réponse

Les maladies vectorielles à moustiques constituent un important sujet de santé publique qui retient l'attention des pouvoirs publics dans le contexte actuel de changement climatique, d'urbanisation et de mondialisation des échanges. L'importante réforme de 2019, relative à la lutte contre les arboviroses, a modernisé la politique de prévention et de lutte antivectorielle. La dengue, le chikungunya, le zika et l'infection à virus West-Nile sont désormais inscrites sur la liste des maladies à signalement obligatoire. La surveillance de la circulation des moustiques et des virus est opérée de façon coordonnée, chacun dans leur domaine, par des acteurs de la santé humaine et des acteurs de la santé animale. Des actions de communication préventive sont déployées chaque année vers de nombreux publics, principalement vers les habitants des départements colonisés par le moustique tigre (dont l'Aude fait effectivement partie depuis 2012) et les personnes se rendant en régions d'endémie, comme les départements d'Outre-mer, ou en revenant. Le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires a publié, au mois d'avril 2023, un avis relatif aux arboviroses à Aedes, sur lequel le ministère de la santé et de la prévention va s'appuyer pour renforcer son action en faveur de la santé publique. La poursuite des recherches sur les techniques innovantes de lutte antivectorielle figure également à l'ordre du jour. Un plan d'action de prévention et de lutte antivectorielle a été élaboré et sera diffusé aux Agences régionales de santé et aux élus. Le moustique tigre se reproduit souvent dans l'environnement domestique immédiat (les zones d'eau stagnante comme les coupelles de pots de fleur, les déchets, les gouttières, etc.), offrant des gîtes larvaires potentiels permettant la reproduction des moustiques. La lutte mécanique contre les gîtes larvaires, qui repose sur la mobilisation sociale de toutes et tous, est une mesure de prévention très efficace et facile à mettre en œuvre. Aussi, l'Etat sait pouvoir compter sur la collaboration utile des élus pour relayer les messages de prévention auprès des citoyens qui seront ainsi les premiers bénéficiaires de leurs propres actions.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11036

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7859

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10735